

# La Dreal encourage les matériaux biosourcés

Au-delà d'un cadre national très favorable, le niveau régional est essentiel pour promouvoir le bois comme l'ensemble des matériaux biosourcés. Anissa Ben Yahmed, chargée de mission "Filières vertes" à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, livre son analyse sur les actions de l'État et de ses partenaires en faveur du bois construction.

**Diagonal : Quelle place occupe le bois dans votre mission ?**

**Anissa Ben Yahmed :** Mon rôle consiste à contribuer au développement des filières régionales de l'ensemble des matériaux biosourcés dans le domaine du bâtiment : le bois, mais aussi les matériaux issus de l'agriculture comme le chanvre ou la paille, et les matériaux recyclés d'origine végétale comme le textile recyclé et la ouate de cellulose. Il inclut également le soutien de deux filières géosourcées que sont la terre crue et la pierre sèche. Tous ces matériaux ont des caractéristiques techniques et environnementales très différentes. D'où l'importance de promouvoir leur mixité dans la construction.

**■ ■ Pour quelles raisons ?**

Il faut utiliser le bon matériau au bon endroit en minimisant son impact environnemental. Par exemple, les matériaux biosourcés issus de l'agriculture – botte de paille, chanvre – sont de très bons isolants. Ils sont généralement moins transformés que les isolants biosourcés industriels et peuvent souvent s'y substituer. Pour la structure, les menuiseries et la charpente, le bois constitue un excellent matériau. Il peut être associé en gros œuvre à la terre crue, un matériau réversible à l'infini et qui apporte de l'inertie au bâtiment. L'usage du bois et de la terre crue pour la maison individuelle ou le petit collectif (en dessous du R+3) a beaucoup d'avantages. C'est pourquoi nous soutenons le développement de l'ensemble

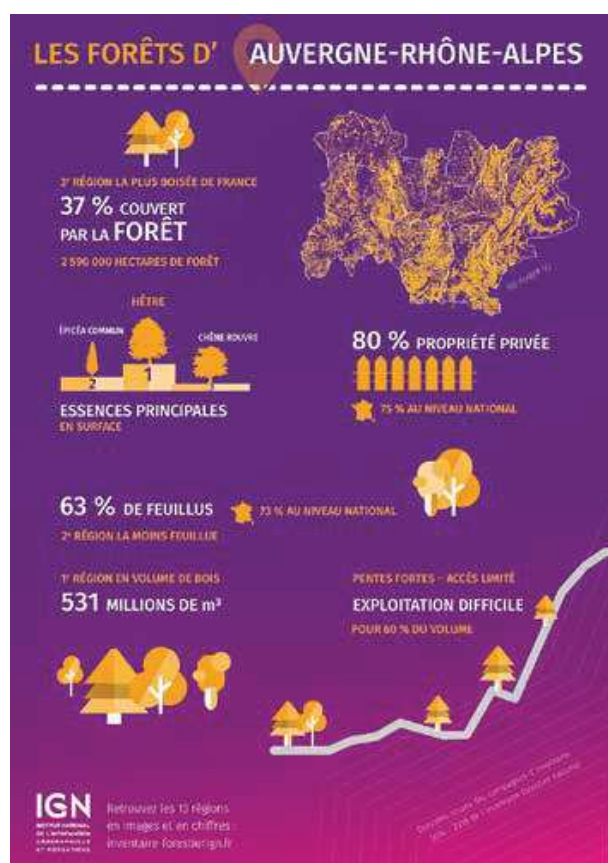
des filières au travers d'actions d'animation et d'accompagnements technique ou financier. Et ce dans l'esprit de la circulaire du 31 décembre 2012 relative à la territorialisation des filières vertes dans la construction, à l'origine de la création de mon poste en 2013.

**■ ■ Disposez-vous d'un cadre réglementaire pour promouvoir le bois construction en région Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Oui. Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB), qui constitue la nouvelle politique forestière de la région pour les 10 ans à venir (1). La Dreal et l'ensemble des services concernés ont été mobilisés pour son élaboration ces dernières années. Et nous avons porté l'enjeu de massification de l'usage du bois sans oublier celui de la préservation de la forêt en tant qu'écosystème. C'est d'ailleurs le service en charge des politiques de la nature et de la biodiversité qui suit la mise en œuvre du programme pour la Dreal. Il est essentiel de favoriser, dans les projets de construction, l'usage de bois issus de forêts gérées durablement en ayant recours par exemple à des labels (FSC, PEFC, ...) ou des certifications (Bois des Alpes™, Bois des territoires du massif central™, ...) exigeants sur les méthodes de gestion et de prélèvements.

**■ ■ Comment ce programme prépare-t-il la région à relever le défi de la RE2020 ?**

Le PRFB comporte 4 axes complémentaires. Le premier consiste à assurer la pérennité de la forêt et de la ressource



**La Dreal est attentive à ce que l'usage du bois dans la construction ne se fasse pas au détriment de la préservation de la forêt.**

en bois de qualité. Le second, à garantir la multifonctionnalité de la forêt : l'exploitation forestière ne doit pas compromettre d'autres fonctions assurées par les forêts comme le stockage carbone dans le sol, l'hébergement de la biodiversité animale et végétale, la protection contre les avalanches et les crues, ou encore ses valeurs patrimoniale, paysagère et récréative. Le troisième entend favoriser la mobilisation de la ressource en bois, avec un objectif de 25 % d'augmentation de la récolte régionale en 10 ans. Enfin, le dernier porte sur la valorisation du bois local et sa promotion dans les marchés promoteurs comme le secteur du bâtiment.

# Construction bois

## ■ ■ ■ Comment privilégier le bois local dans les opérations de construction ?

Nous mettons l'accent sur la commande publique et la rédaction des cahiers des charges. Si le code des marchés publics interdit de restreindre la provenance du bois utilisé, il permet d'exiger un niveau de référence de qualité ou de performance. Il est donc autorisé de citer les labels "Bâtiment Biosourcé" par exemple, ou encore les certifications sous réserve d'ajouter la mention "ou équivalent". Tout produit de même niveau doit pouvoir participer à l'appel d'offres. Il existe un guide national pour intégrer les matériaux biosourcés dans la commande publique (2).

## ■ ■ ■ Répond-il à un besoin en région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Tout comme la question des coûts, l'intégration des biosourcés dans la commande publique constitue l'un des plus gros freins à leur développement dans la construction. Ce guide est un très bon outil car il donne des conseils pratiques pour avoir recours aux biosourcés dans un marché public quel que soit le type de procédure. Nous avons organisé en mars 2021 un webinar pour le valoriser, avec mon homologue de la région Grand-Est. Nous avons comptabilisé 200 participants !

## ■ ■ ■ Existe-t-il d'autres dispositifs en région pour promouvoir les ressources locales ?

Il y a des guides plus régionaux. Par exemple, l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) a publié sa propre fiche sur l'utilisation du bois local (3) et un guide qui référence les produits bois et les entreprises de la région (4). Il y a surtout un appel à projet dédié du conseil régional (5). Il propose aux collectivités une subvention pour l'utilisation du bois local dans la construction. De nombreuses opérations ont pu en bénéficier ou s'appuyer sur cette politique régionale pour aller plus loin dans l'intégration de bois local.

## ■ ■ ■ Avez-vous des exemples ?

Dans notre webinar, nous avons présenté deux retours d'expériences. En AuRA, la construction d'un groupe scolaire dans un ÉcoQuartier à Trévoux, dans l'Ain (6). Il s'agit d'une opération mixte, bois, béton, paille et terre crue. Dans le Grand-Est, la réhabilitation d'une salle communale à Mandres-aux-Quatre-Tours, qui a utilisé la laine de mouton. Deux exemples contrastés pour montrer que,

malgré des différences de taille [6 800 habitants pour Trévoux, 380 à Mandres], de ressources et de niveau de structuration des filières, il était possible d'intégrer les matériaux biosourcés. Par ailleurs, nous avons réalisé un livret (7) qui liste plusieurs opérations remarquables dans la région. Nous avons voulu valoriser beaucoup d'établissements recevant du public pour montrer que l'usage des biosourcés ne se résume pas à la maison individuelle. Même si les contraintes en termes de sécurité incendie ou de risque sismique y sont beaucoup plus lourdes.



Groupe scolaire de Miribel où les matériaux biosourcés sont utilisés.

## ■ ■ ■ Quel est le mode d'intervention privilégié de la Dreal ?

La Dreal travaille principalement sur la prescription du bois en construction, via la formation et la communication. Sachant que pour tout événement, par exemple la formation d'ambassadeurs des matériaux biosourcés, nous nous appuyons sur les prescripteurs "construction bois" de l'interprofession Fibois AuRA. Ils ont une très bonne connaissance des entreprises de la région, des produits bois et des opérations réalisées ou en cours. De façon plus générale, nous inscrivons notre action dans les deux grands cadres qui organisent nos partenariats, principalement avec la Draaf, le Conseil régional et l'interprofession Fibois. Le PRFB, dont nous avons parlé, est piloté par l'État. Et le contrat de filière forêt bois régional (8) est piloté par l'interprofession Fibois AuRA.

## ■ ■ ■ Pourquoi former des ambassadeurs sur les matériaux biosourcés ?

Les régions sont grandes et ne permettent pas d'être partout, en particulier au contact des maîtres d'ouvrage qui doivent rédiger leur cahier des charges pour des opérations de construction ou

de rénovation. D'où l'idée de dupliquer notre rôle comme l'a proposé la Dreal Centre-Val de Loire en 2014. Son expérimentation étant concluante, partagée via notre réseau "filière verte", plusieurs autres Dreal l'ont imitée. La formation donne des éléments clairs et objectifs sur la performance des matériaux biosourcés, leur usage dans le bâtiment, sur les représentants de filières en région, les publications... Une base commune de connaissances pour permettre aux stagiaires de recourir à ces matériaux ou de conseiller et d'accompagner les acteurs locaux.

## ■ ■ ■ Quel est le profil des participants ?

C'est très varié. Il y a des agents de l'État, principalement des directions départementales des territoires, de parcs naturels régionaux – qui ont souvent des missions d'appui au développement de filières, des services techniques de collectivités, des chargés d'opération pour des bailleurs sociaux, des agents de plateformes de rénovation énergétique, ou encore des opérateurs de l'Anah.

## ■ ■ ■ En complément de ce que vous faites, imaginez-vous d'autres modes d'action en faveur du bois construction ?

Nous réfléchissons au lancement d'un appel à projet en 2022. Certaines Dreal le font déjà (en Paca ou Centre-Val de Loire par exemple) auprès des bailleurs sociaux. Elles accordent un soutien financier pour l'usage des matériaux biosourcés dans des opérations de logement social, via le fonds national d'aide à la pierre et selon les exigences du label d'État "Bâtiment biosourcé". Disposer de budgets pour des appels à projets Dreal en région permettrait d'aller au bout de la démarche de territorialisation des filières vertes. ■

Propos recueillis par  
Florent CHAPPEL

(1) Le programme régional forêt-bois 2019-2029 a été approuvé par arrêté ministériel le 28 novembre 2019.

(2) "Les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique", DGALN / DHUP, avril 2020.

(3) "Construire en bois- bois local", Fibra, 2016.

(4) "Bois d'ici, produits des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes", Fibois AuRA, janvier 2021.

(5) Doté de 1 M€ par an, l'appel à projet régional "Promouvoir et développer la construction en bois local" a été lancé en 2018.

(6) Il s'agit de l'ÉcoQuartier des Orfèvres, labellisé étape 2 ("engagé") en 2020 par le ministère de la Transition écologique.

(7) "L'économie circulaire pour (re)penser la ville durable – L'exemple des matériaux biosourcés", Dreal Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2021.

(8) Le contrat de filière forêt-bois Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2022 a été signé le 11 septembre 2019 par l'État, le conseil régional et l'interprofession Fibois AuRA.